

Association du Centre Dentaire Rome
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 23 rue du Rome 75008 Paris
SIRET 843 202 98700015
(L'« Association »)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 20 MAI 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai, à 9 heures 30, les membres de l'Association se sont réunis en assemblée générale annuelle, au siège social de l'Association, sur convocation du Président du Bureau (l'« **Assemblée Générale** »).

Conformément à l'article 10 des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale est présidée par le Président de l'Association Madame Randye Seror (le « **Président** »).

Le Président constate que les membres suivants de l'Association sont présents, à savoir :

- Madame Randye Seror,
- Madame Rachel Kestens.

Madame Rachel Kestens, en sa qualité de secrétaire de l'Association (le « **Secrétaire** »), est chargé de rédiger le procès verbal de la réunion et de la signer conjointement avec le Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Bureau sur sa gestion et sur la situation morale et financière de l'Association,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et quitus au Bureau,

Le Président donne ensuite lecture des rapports présentés à l'Assemblée Générale, et ouvre la discussion.

A ce titre, le Président rappelle que :

- le total des produits d'exploitation s'élève à 2.222.867 euros,
- le total des charges d'exploitation s'élève à 1.979.505 euros,

Le compte de résultat fait ressortir un résultat sur l'exercice au 31 décembre 2025 qui s'élève à (255.862) euros.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport moral et financier, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties ledit rapport, le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée Générale approuve, en conséquence, les opérations et les actes de gestion accomplis par le conseil au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus de son mandat pour cet exercice au Bureau.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus au Bureau pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate un résultat de l'exercice s'élevant à 255.862 euros qu'elle décide d'imputer sur le report à nouveau de l'exercice antérieur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les membres présents.



Madame Randye Seror
Président et membre



Madame Rachel Kestens
Secrétaire et membre



ASSOCIATION DU CENTRE DENTAIRE ROME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
ASSOCIATION DU CENTRE DENTAIRE ROME
23 rue de Rome
75008 Paris

Inscrit à la Compagnie des Commissaires aux comptes de Paris sous le numéro 1100088483

Siret n°513 219 923 00044 – APE 6920Z

10 rue de la Pépinière 75008 Paris – Tél.+33 (0) 1 44 93 03 27 – E-mail : laurent.fitoussi@nessexpertise.fr



ASSOCIATION DU CENTRE DENTAIRE ROME

23 rue de Rome 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'Association du centre dentaire ROME

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association du centre dentaire ROME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans l'annexe des comptes annuels « autres éléments significatifs de l'exercice » concernant l'établissement du plan de redressement.

ASSOCIATION DU CENTRE DENTAIRE ROME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 13 juin 2026

Laurent FITOUSSI
Commissaire aux comptes

Laurent FITOUSSI
Commissaire aux comptes
10 rue de la Pépinière - 75008 PARIS
Tél + 33 1 44 93 03 27
Siret 513 019 923 00044

DENTALPLAN ROME

23 rue de rome

75008 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2025				31/12/2024	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	17 831	5 392	12 439	2,05	4 638	1,08
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	17 831	5 392	12 439	2,05	4 638	1,08
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	247 937		247 937	40,83	208 021	48,48
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	181 050		181 050	29,81	64 226	14,97
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	165 833		165 833	27,31	152 196	35,47
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	594 821		594 821	97,95	424 443	98,92
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	612 652	5 392	607 260	100,00	429 082	100,00

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-1 103 919	-181,78	-1 049 570	-244,60
Résultat de l'exercice	255 862	42,13	-54 349	-12,66
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-848 057	-139,64	-1 103 919	-257,26
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts			116 717	27,20
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 380 981	227,41	821 328	191,42
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	4 851	0,80	17 063	3,98
. Organismes sociaux	55 315	9,11	459 668	107,13
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	7 672	1,26	85 443	19,91
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 498	1,07	32 782	7,64
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	1 455 316	239,65	1 533 000	357,27
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	607 260	100,00	429 082	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	2 083 099		2 083 099	100,00	1 622 216	100,00	460 883	28,41
Chiffres d'Affaires Nets	2 083 099		2 083 099	100,00	1 622 216	100,00	460 883	28,41

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			135 440	6,50	61 711	3,80	73 729	119,47
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			4 328	0,21	2 362	0,15	1 966	83,23
Total des produits d'exploitation (I)			2 222 867	106,71	1 686 289	103,95	536 578	31,82
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			325 487	15,63	180 955	11,15	144 532	79,87
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			471 859	22,65	551 114	33,97	-79 255	-14,37
Impôts, taxes et versements assimilés			52 286	2,51	79 262	4,89	-26 976	-34,02
Salaires et traitements			844 102	40,52	643 265	39,65	200 837	31,22
Charges sociales			278 199	13,36	210 447	12,97	67 752	32,19
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 140	0,15	1 615	0,10	1 525	94,43
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			4 432	0,21	5 146	0,32	-714	-13,86
Total des charges d'exploitation (II)			1 979 505	95,03	1 671 804	103,06	307 701	18,41
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			243 362	11,68	14 485	0,89	228 877	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			243 362	11,68	14 485	0,89	228 877	N/S

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 500	0,60	137 641	8,48	-125 141	-90,91
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	12 500	0,60	137 641	8,48	-125 141	-90,91
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			206 475	12,73	-206 475	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			206 475	12,73	-206 475	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	12 500	0,60	-68 834	-4,23	81 334	118,16
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 235 367	107,31	1 823 930	112,43	411 437	22,56
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 979 505	95,03	1 878 279	115,78	101 226	5,39
RÉSULTAT NET	255 862	12,28	-54 349	-3,34	310 211	570,78
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 607 259,58 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 255 862,30 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 19/06/2026 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'entité est en état de cessation des paiements depuis le 27 février 2024. Le jugement du plan de redressement a été arrêté le 24 juillet 2025. Le plan a été établi pour une durée de 7 ans.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 17 831 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	6 891	10 940		17 831
Immobilisations financières				
TOTAL	6 891	10 940		17 831

Amortissements et provisions d'actif = 5 392 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 253	3 140		5 392
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 253	3 140		5 392

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Matériel de bureau et informatique	17 831	5 392	12 439	de 3 à 5 ans
TOTAL	17 831	5 392	12 439	

Etat des créances = 428 988 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	428 988	428 988	
TOTAL	428 988	428 988	

Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Produits à recevoir par postes du bilan = 2 886 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	2 886
Disponibilités	
TOTAL	2 886

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Etat des dettes = 1 455 316 E**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 380 981			
Dettes fiscales & sociales	67 838			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	6 498			
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 455 316			

Charges à payer par postes du bilan = 4 100 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	4 100
Autres dettes	
TOTAL	4 100

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Ventilation du chiffre d'affaires = 2 083 099 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	2 083 099	100,00 %
TOTAL	2 083 099	100.00 %

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. l'année de dotat.		
Total des déficits exploit. Reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL		

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 2 886 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits a recevoir(448700)	2 886
TOTAL	2 886

Charges à payer = 4 100 E

Dettes fiscales et sociales	Montant
Organ. sociaux - charges a payer(438000)	1 758
Formation continue(448630)	2 341
TOTAL	4 100

Annexes (suite)

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet FIDUCIAIRE MONCEAU, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par DENTALPLAN ROME,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2025 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	607 260
Chiffre d'affaires hors taxes	2 083 099
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	255 862

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour FIDUCIAIRE MONCEAU
Fait à PARIS le 19/06/2026